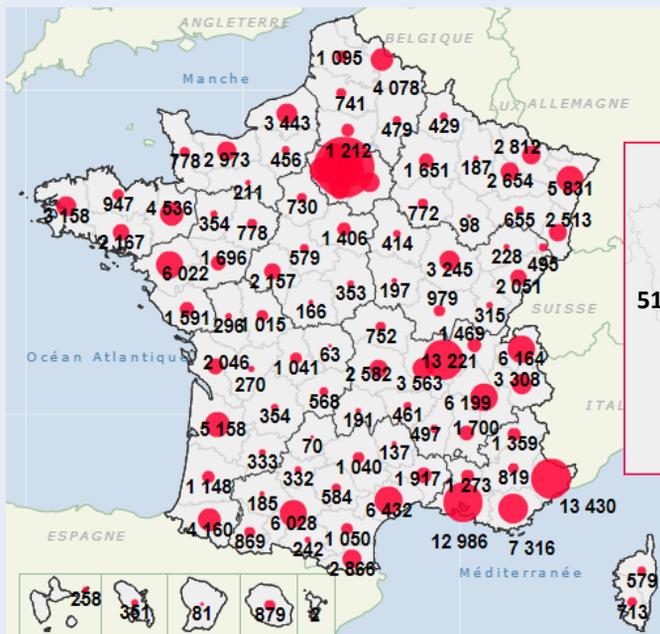
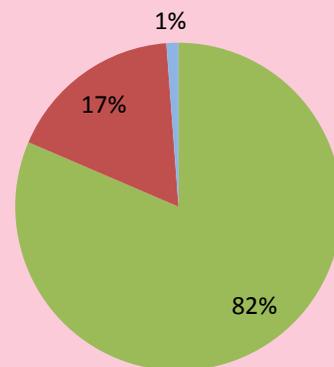




Répartition géographique des copropriétés immatriculées



Taille des copropriétés immatriculées



- Supérieure à 200 lots principaux
- Entre 50 et 199 lots principaux
- Inférieure à 50 lots principaux

Vidéo de présentation du Registre

A l'approche de la dernière échéance légale d'immatriculation (31/12/2018), le Registre des Copropriétés met à votre disposition une vidéo présentant :

- Les obligations liées au Registre
- L'immatriculation
- La mise à jour

Cette vidéo est accessible en cliquant sur le [lien](#) suivant :



N'hésitez pas à publier cette vidéo sur l'ensemble de vos canaux de communication

En complément retrouvez les mémos les plus demandé par les utilisateurs :



Pièce justificative
[Fiche mémo « Pièce justificative »](#)
 (format PDF - 336 Ko)



Adresses
[Fiche mémo « Renseigner les adresses »](#)
 (format PDF - 246 Ko)

Renouveler son mandat sans demande de rattachement

Une fois la copropriété immatriculée, si votre mandat est renouvelé, **aucune pièce justificative ne sera à fournir si le renouvellement est effectué dans les 60 jours après l'expiration du mandat.** Soyez attentifs aux mails envoyés par le Registre qui vous informent de la nécessité de renouveler votre mandat.

Le renouvellement est possible avant la date de fin du mandat.

La date de fin du mandat précédent est modifiable lors du renouvellement.

Il est essentiel de renouveler son mandat dans les 60 jours après son expiration.

Le renouvellement ne sera pas soumis à un contrôle et sera immédiat.

Une demande de rattachement engendre de nouveaux contrôles (dont celui de la pièce justificative) réalisés sous un délai de 5 jours ouvrés.

Si vous ne renouvelez pas votre mandat dans les 60 jours, la copropriété ne sera plus accessible depuis la rubrique « gérer mes copropriétés »



Consultez la fiche mémo :
[Fiche mémo « Gestion de la fin de mandat »](#) (format PDF - 327 Ko)

Toutes les informations concernant les créations de compte et les immatriculations (fiches mémos utilisateurs, catalogues de données, FAQ) sont accessibles via la rubrique Aide du site www.registre-coproprietes.gouv.fr

Pour vous abonner à la lettre d'information mensuelle du registre :
 envoyez un mail en cliquant sur ce [lien](#)